



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 02 JUILLET 2018
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP

Monsieur le président,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce comité technique local la présentation des opérations de restructuration d'un nombre considérable de services du réseau de la DRFIP Paris envisagées pour l'année 2019.

La direction locale suit à la lettre les schémas d'adaptation des structures et du réseau (ASR) définis au niveau national par l'administration centrale.

Derrière des expressions trompeuses utilisées par notre administration pour vendre ses restructurations comme :

- « *développement de la modernisation* » par « *les services numériques* »,
 - « *meilleur service rendu à l'usager* »,
 - « *simplification de la législation fiscale* » et « *simplification des formalités administratives* »,
 - « *amélioration des conditions de travail* »,
- se cache le véritable enjeu de l'ASR.

L'objectif final de l'ASR consiste en effet à reformater l'organisation de la DGFIP et de son réseau de proximité selon un schéma qui permettra d'en réduire les coûts de fonctionnement et d'absorber les suppressions d'emplois, puisque notre administration a été condamnée à la peine perpétuelle dans ce domaine par les gouvernements successifs. En quelques mots, l'ASR constitue une opération de démantèlement du réseau de notre administration.

Pour FO-DGFIP, nous sommes aux antipodes d'une stratégie de développement du service public comptable, fiscal, économique et foncier de la Direction générale des finances publiques. Cette stratégie marque donc le recul du service public républicain et participe à l'émergence d'une balkanisation de la République

Quant à l'avenir à moyen terme de notre administration et de nos services, la feuille de route est toute tracée.

Même si les conclusions du Comité Action Publique 2022 tardent à être rendues publiques les grandes orientations stratégiques ont été clairement annoncées par le ministre Gérald Darmanin :

« il s'agit de répondre à l'attente des entreprises, des contribuables et des usagers, d'alléger le poids des contraintes administratives et de gestion qui entravent l'activité économique et de diminuer la dépense publique ».

La Cour des Comptes avec la publication récente d'un rapport intitulé « La DGFIP, dix ans après la

fusion » affiche clairement ses intentions dans les propos introductifs du document.

Le rapport vise « à éclairer la nouvelle phase de réforme de l'action publique engagée avec le programme Action Publique 2022 dont les objectifs sont l'amélioration du service rendu aux usagers, la modernisation de l'environnement de travail avec la priorité donnée à la transformation numérique et la réduction des dépenses publiques. Les propositions formulées par la Cour concernent autant la gestion interne que les conditions d'exercice des fonctions ou le périmètre des missions ».

D'après la Cour des Comptes, depuis dix ans, il ne se serait rien passé à la DGFIP. Les deux anciennes directions n'auraient été que juxtaposées. Les régimes indemnitaires auraient été harmonisés vers le mieux disant. Le réseau territorial n'aurait été qu'insuffisamment réduit et il subsisterait d'importants gisements de productivité.

Pour FO-DGFIP, depuis des années, les économies budgétaires ont conduit à des suppressions d'emplois, à des abandons de missions et à une gestion démotivante pour les personnels à force de restrictions et de conditions de travail en constante dégradation.

Pourtant, c'est l'amplification de cette politique que les magistrats de la Cour des Comptes appellent de leurs vœux:

- poursuite des suppressions d'emplois pour réduire la masse salariale jugée excessive,
- abandon du cadastre au profit de l'IGN,
- concentration des missions foncières en un seul service national faiblement doté en effectif en lieu et place des 354 services de publicité foncière,
- abandon de l'organisation départementale au profit de la régionalisation,
- concentration maximale de l'implantation des SIE et SIP,
- poursuite de la concentration des assignations comptables de dépenses,
- agence comptable pour les grandes collectivités et fourniture minimale des services pour les plus modestes d'entre elles, de préférence dans le cadre de maisons de service au public,
- disparition des trésoreries de moins de 10 agents,
- arrêt de la stratégie d'accueil multicanal au profit du numérique, tout en appelant à des progrès dans la relation téléphonique, selon un contrat d'objectif et de moyens.

Les réorganisations que vous nous présentez aujourd'hui ont toutes un point commun : regrouper des agents au sein de structures de plus en plus importantes en taille (exemple : le futur SIE 8ème Rome Madeleine qui comprendra 50 agents) avec pour conséquences un travail de masse de plus en plus industrialisé, des conditions de travail dégradées pour les agents et de futures suppressions d'emplois.

La délégation FO-DGFIP votera contre l'ensemble des projets présentés par la direction locale au cours de ce CTL.